



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Secteur L'Île-Bizard

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi, 1^{er} juin 2009 à 19 h 30, en la salle sis au 13, rue Chauret à Sainte-Geneviève, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève statuera sur la demande de dérogation mineure suivante:

Demande numéro 123-2009

Site : 289, rue des Aulnes, L'Île-Bizard
Lot 99-156

Nature et effets de la demande: Permettre la construction d'une nouvelle résidence avec une marge latérale droite et des marges latérales totales inférieures aux minimums requis à la grille des usages et normes du règlement de zonage numéro 319.

Marge latérale droite proposée :	3.66 mètres
Marge latérale droite requise :	4.5 mètres
Total des marges latérales proposées	8.23 mètres
Total des marges latérales requises	9.0 mètres

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce dix-septième jour du mois de mai deux mille neuf.**

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'avis ci-dessus a été publié dans un journal local le dix-septième jour du mois de mai deux mille neuf et qu'une copie a été affichée à la mairie d'arrondissement le dix-neuvième jour du mois de mai deux mille neuf.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-neuvième jour du mois de mai deux mille neuf.

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement